

N°	2	5	7
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Diagnostics "érosion" sur le sous-bassin de Eu : mises en place des actions d'hydrauliques douces et inscription budgétaire (DBM n°1-2011</p>	<p>L'an deux mil onze</p> <p>Le jeudi 16 juin à 15h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER.</p> <p>Etaient présents ce jour : Mmes GAOUYER, LE VERN, LUCOT-AVRIL, MM. BIGNON, DECORDE, DESTRUEL, MAQUET, SENEAL.</p> <p>Absents excusés : Mmes HUREL (pouvoir à Mme LE VERN), MM. AUBRY, DAVERGNE (pouvoir à M. DESTRUEL), JACOB, JUMEL (pouvoir à Mme GAOUYER), LEFEVRE, PATIN.</p> <p><u>- Actions agricoles sur le sous-bassin de Eu : opérations d'hydrauliques douces</u></p> <p>Melle AGOGUÉ indique qu'en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime et l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), l'Institution Bresle a proposé à un groupe de 5 exploitants agricoles la réalisation de diagnostics "érosion". Ciblés sur un petit bassin versant d'Eu sensible au ravinement, ces diagnostics ont permis de conseiller les exploitants tant au niveau de leurs pratiques culturales que sur des aménagements à réaliser.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>1 juin 2011</p>	<p>Etant arrivé à la phase de mise en œuvre des solutions, elle indique que des négociations devront prochainement être lancées auprès des agriculteurs concernés pour tenter de leur faire adopter les solutions préventives adéquates destinées à lutter contre les ruissellements sur ce sous-bassin.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 8</p> <p>Votants 11</p>	<p>Les aménagements proposés (haies, fascines, fossés à redents), bien que pris en charge par les agriculteurs, peuvent bénéficier à hauteur de 80 % maximum, de subventions du Conseil Général de Seine-Maritime et de l'AESN.</p> <p>Concernant l'aide de l'Agence, elle ne peut être disponible et attribuée que par l'intermédiaire de l'Institution.</p> <p>Le coût des aménagements proposés dans le cadre des diagnostics érosion est estimé à 6 000 € H.T. (dépense inscrite au budget, ligne 6574). L'ensemble des montants versés aux agriculteurs sera récupéré par l'Institution auprès de l'AESN (ligne 747881).</p> <p>Les plantations peuvent se faire à l'automne et jusqu'en mars. Il faut donc faire en sorte que les fonds soient disponibles au plus tard en mars 2012.</p>

Après en avoir débattu, le Conseil d'administration donne son accord et autorise Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à la réussite de ce projet et plus particulièrement :

- à mettre en œuvre l'action de promotion des projets d'hydraulique douce auprès des agriculteurs,*
- à solliciter les aides possibles sur ce projet (auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie notamment,...),*
- à inscrire cette action à la décision budgétaire modificative n°1-2011,*
- à passer des conventions entre l'Institution et les agriculteurs fixant les caractéristiques des aménagements, les modalités de versement des aides et d'entretien des ouvrages,*
- à octroyer des subventions aux agriculteurs dans ce cadre.*

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat :

Acte exécutoire le :

la Présidente de l'Institution
Marie-Françoise GAOUYER

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Marie-Françoise GAOUYER**